

Succès à la Commission du désarmement des Nations Unies

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) s'est réunie à New York du 2 au 20 mai 1988. Comme elle précédait immédiatement la troisième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement, cette session prenait une importance supplémentaire. L'espoir que la CDNU pourrait terminer l'étude de plusieurs points et communiquer les résultats de ses travaux à la Session extraordinaire n'en était que plus grand.

Sous l'habile présidence de l'ambassadeur Davidson Hepburn des Bahamas, la CDNU a pu rapidement se mettre au travail sur les questions de fond. L'ensemble de « Directives sur les types appropriés de mesures de renforcement de la confiance et leur mise en œuvre à l'échelle globale et régionale » qui a été adopté figure parmi les principales réalisations de la Commission. Cet important document énonce en détail des directives que chacun accepte sur les principes, les objectifs, les caractéristiques, la mise en œuvre et l'élaboration de mesures de renforcement de la confiance. Le Canada a fortement appuyé les efforts de la CDNU, entrepris à l'initiative de la République fédérale d'Allemagne en 1982, pour mettre au point ces directives.

C'est dans le domaine de la vérification du contrôle des armements que, durant sa session de 1988, la CDNU a connu un de ses plus grands succès. Comme l'an dernier, l'Ambassadeur canadien au désarmement, Douglas Roche, présidait, relativement à cette question, un groupe de travail au sein duquel un consensus s'est dégagé sur un ensemble de 16 principes concernant la vérification. C'est l'aboutissement de plusieurs années d'efforts, amorcés par la présentation d'une résolution faite par le Canada à l'Assemblée générale en 1985. Cette résolution et celles que le Canada a présentées les deux années suivantes furent adoptées par voie de consensus.

L'objectif global des efforts déployés par le Canada concernant la vérification à la CDNU était de faire mieux connaître à l'échelle internationale les problèmes que pose la vérification dans le but d'accroître les chances de négocier des accords sérieux et suffisamment vérifiables, des accords multilatéraux en parti-

culier, sur le contrôle des armements et le désarmement.

À la réunion précédente de la CDNU, en 1987, le Canada, en sa qualité de président, a présenté une étude détaillée et approfondie qui renfermait des projets de conclusions pour le groupe de travail. La plupart des délégations ont fait des commentaires élogieux sur la qualité de cette étude. Des négociations menées avec soin et patience ont permis de réconcilier les divergences de vues et un rapport abrégé fut adopté par voie de consensus. Ce rapport englobait, à titre d'illustration, une liste non exhaustive de dix principes de vérification qui étoffent ceux du document final de la première Session spéciale sur le désarmement de 1978 ou y ajoutent des éléments.

À sa session de 1988, la CDNU, continuant sur sa lancée, a adopté, le 18 mai, un rapport final sur la vérification. À ceux adoptés en 1987, ce rapport ajoutait six nouveaux principes de vérification.

Le rapport de 1988 résume aussi les discussions de la CDNU sur les techniques de vérification et le rôle des Nations Unies dans ce domaine. Même si la formulation de recommandations fermes sur ces deux sujets n'a pas fait l'objet d'un consensus, les délibérations de la CDNU peuvent néanmoins être considérées comme utiles puisque, grâce à l'échange de vues sur ces aspects, les problèmes en cause sont beaucoup mieux compris.

La substance du rapport de la CDNU sur ce point est particulièrement digne d'intérêt. Comme l'ambassadeur Roche le mentionnait dans son discours final à la CDNU : « Les 16 principes exposés dans la première partie du rapport que nous avons maintenant adoptés par voie de consensus constituent, sur le plan international, une nouvelle communauté de pensée sur cette question majeure; ils pourront en outre servir de fondement à toutes les activités des Nations Unies dans ce domaine à l'avenir. »

Le succès obtenu par la Commission avec ses travaux sur la vérification fait ressortir le bien-fondé de la façon dont notre conception de la vérification a évolué. Les efforts antérieurs du Canada à l'Assemblée générale et dans d'autres

réunions internationales, les discussions bilatérales avec divers gouvernements, la préparation de rapports à la fois pratiques et novateurs, et les autres activités du Canada dans ce domaine ont tous contribué à préparer le succès de la CDNU en sensibilisant la collectivité internationale à l'importance de la vérification. L'esprit de coopération et l'appui manifestés par les membres du groupe de travail sur la vérification en 1987 et 1988 y ont aussi été pour beaucoup. C'est cet esprit qui soutient la nouvelle communauté de pensée de la collectivité internationale sur cette question.

Bien que les travaux de la CDNU aient fait progresser considérablement l'étude du problème de la vérification, le Canada demeure convaincu qu'il reste beaucoup à faire sur cette question au sein des Nations Unies. C'est pourquoi le Canada et les Pays-Bas ont déposé conjointement, à la Troisième session extraordinaire, une étude détaillée du rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Il y était proposé, en conclusion, que le Secrétaire général entreprenne, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude du rôle des Nations Unies sur ce plan. Le mandat mis au point à cet égard au cours de discussions entre le Canada et d'autres pays à la Troisième conférence extraordinaire a recueilli, à la toute fin de celle-ci, l'approbation générale. Faute de pouvoir s'entendre sur d'autres points, la Session extraordinaire n'a toutefois pas pu aboutir à un document de clôture.

C'est en se fondant sur ce qu'il est réaliste de croire possible dans la situation politique et financière actuelle que doit s'élaborer, pas à pas, le rôle éventuel des Nations Unies. De l'avis du Canada, pour faire progresser les travaux sur la vérification au sein de l'ONU et le rôle de celle-ci dans ce domaine, la prochaine étape consisterait logiquement à charger un groupe d'experts, d'entreprendre une étude sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification en se fondant sur le mandat issu de la Troisième session extraordinaire. Grâce à ce mandat, les mérites et conséquences de toutes les propositions formulées dans ce contexte seraient pris en considération et évalués. Le Canada continuera de mettre cette proposition de l'avant aux Nations Unies. □